

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 22 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **22 juin 2020** à 12h15, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Membres du conseil

présents :

Monsieur Daniel Braün

Monsieur Charles Brochu

Monsieur Eric Courteau

Madame Sylvie Giroux

Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller est absent est son absence a été motivée.

En vertu de la résolution numéro 2020-066 adoptée le 6 avril 2020, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Tous les membres du conseil et Julie Létourneau sont présents à la salle du conseil en maintenant les directives de distanciations recommandées.

M. Michel Perreault est relié à partir de sa résidence via son ordinateur portable en mode direct.

### 2020-145 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, à savoir :

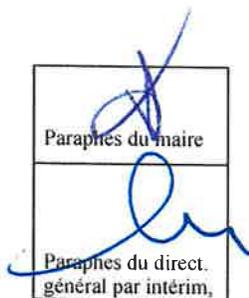
#### ORDRE DU JOUR

**Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 22 juin 2020, à 12h15, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de la servitude de passage sur une partie du chemin Armstrong en faveur de 9386-0104 Québec Inc.
4. Ratification : Mandat supplémentaire Cima + : travaux de réfection fondation - tronçon chemin De La Vallée sur 320 mètres
5. Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au RIRL - Tronçon chemin de la Vallée sur 320 mètres et confirmation de l'engagement municipal selon les modalités d'application.
6. Période de questions portant uniquement sur ces points
7. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-146 ACCEPTATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN ARMSTRONG EN FAVEUR DE 9386-0104 QUÉBEC INC.

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance de la demande de 9386-0104 Québec Inc. représenté par M. Alexandre Houle à l'effet d'obtenir une servitude de passage sur le chemin Armstrong, le tout en faveur des lots connus et désignés numéro 6 211 735 et suivants, tel que décrits au projet de servitude;

**ATTENDU QUE** le projet d'acte de servitude a fait l'objet d'une validation juridique de la part de nos procureurs au dossier;

**ATTENDU QUE** l'acte de servitude en sus de prévoir un droit de passage, prévoit également le partage des frais de construction, d'entretien et de réparation du chemin, dont la responsabilité incombe à tous les bénéficiaires d'une servitude de passage dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désire préciser davantage l'acte de servitude en procédant à l'ajout d'une clause relative à la responsabilité reliée au frais de construction, d'entretien et de réparation dans le contexte où le bénéficiaire fait usage du chemin avec des véhicules lourds ou autres et de quelques natures que ce soient;

**ATTENDU QUE** le conseil veut s'assurer ainsi que les servitudes de passage déjà en vigueur soient respectées et que leur responsabilité d'entretien ne dépasse pas outre mesure ce qui est déjà entendu entre les parties;

**ATTENDU QUE** tous dommages causés par des équipements lourds, autres ou de quelques natures que ce soient, sont sous la responsabilité du propriétaire actuel et futur;

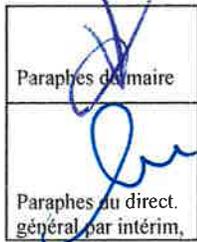
**ATTENDU QUE** le conseil accepte le projet d'acte de servitude tel que préparé par Me Robert Downey, notaire et incluant une clause supplémentaire tel que précisé précédemment;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Éric Courteau conseiller district 3, appuyée par M. Johnny Vander Wal conseiller district 4 et il est unanimement résolu et adopté

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland accepte le projet d'acte de servitude à être consentie à 9386-0104 Québec Inc. et préparé par Me Robert Downey, notaire.

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland procède à l'ajout d'une clause afin de préciser la responsabilité reliée au frais de construction, l'entretien et la réparation du chemin Armstrong et ce selon l'usage et la circulation projetée dans ce secteur, le tout afin de faire droit aux servitudes déjà consenties.

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise le maire M. Herman Herbers et M. Michel Perreault, CPA, CMA directeur général par intérim ou Mme Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

### 2020-147 RATIFICATION : MANDAT SUPPLÉMENTAIRE CIMA + : TRAVAUX DE RÉFECTION FONDATION – TRONÇON CHEMIN DE LA VALLÉE SUR 320 MÈTRES

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition du mandat pour la réfection de la structure du chemin de la Vallée sur une longueur de 320 mètres, tel que proposé par Mme Meg Byrns-Corbeil, ing, jr, de la firme CIMA + en date du 11 juin 2020.

**Que** l'offre du mandat soit acceptée au montant budgétaire de 4 077\$ plus taxes, le tout selon la facturation en dépenses contrôlées.

**Que** le présent mandat fait suite à la confirmation faite par le directeur général par intérim en date du 12 juin 2020 afin que soit réalisé dans les plus brefs délais les travaux correctifs prévus.

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le dit mandat.

-----

### 2020-148 AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU RIRL – TRONÇON CHEMIN DE LA VALLÉE SUR 320 MÈTRES ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL SELON LES MODALITÉS D'APPLICATION

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du VAL-SAINT-FRANÇOIS a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, tels que présenté par la firme d'ingénierie CIMA + inc. représenté par Mme Meg Byrns Corbeil, ing. et Mme Gabriella Murrin, ing., le tout en date du 17 juin 2020;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Eric Courteau, appuyée par Daniel Braün et il est unanimement résolu et adopté

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles.

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Que** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la dite demande.

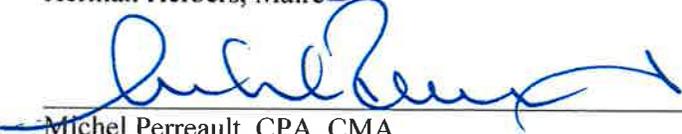
### PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR CES POINTS

Il n'y a aucune question puisque personne du public n'est présent à cette séance.

### 2020-149 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu et résolu que la séance soit levée à 12h42.

  
Herman Herbers, Maire

  
Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général par intérim

### APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 22e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

  
Herman Herbers, Maire